



S.I.R.D.  
135, rue de l'Industrie  
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26  
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **08-14**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Comité syndical  
du 22 Janvier 2014**

Le vingt-deux janvier deux mil quatorze , à dix-huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Monsieur Christian COIGNÉ, Président du SIRD

**Date de convocation** : 09 janvier 2014

Nombre de délégués en exercice : 18 Présents : 12 Votants : 13

**Présents** : V.BELLE, Y BOULARD, S CIALDELLA, C COIGNÉ, C.DIDIER, G FRIER, J GAUTHIER, F GILABERT, M MASTROMAURO, M REPELLIN, (Pv Mme GONNET), J TESSAIRE , D ROUX

**Absents excusés** :M. BAFFERT, A CARBONARI, J CARRIER, V GONNET, G JULLIEN,

**Secrétaire de séance** : Valérie BELLE

**Président de séance** : Christian COIGNÉ

**Rappel du quorum** : 10

**OBJET : PREVENTION**

**Validation de la** convention entre le SIRD, l'association CEMEA, et le Lycée Bergès pour la mise en œuvre de la convention pour l'accompagnement d'une démarche de formation entre pairs. Prévention du risque numérique autour des réseaux sociaux.

**Rapporteur Marcel REPELLIN**

Le Président expose :

Le SIRD, dans le cadre de sa compétence « prévention », a inscrit dans son plan d'action, une démarche expérimentale d'accompagnement des « bons » usages d'internet et des réseaux sociaux.

En effet, de plus en plus, les équipes éducatives des établissements scolaires du second degré font le constat suivant : des « mauvais » usages d'internet et des réseaux sociaux ou des téléphones portables, naissent des comportements problématiques et potentiellement causes d'agressions et parfois de violences.

Outre le temps que passent certains jeunes sur les écrans, et les heures tardives au regard de quelques captures d'écrans qui peuvent en témoigner, les incidences et les répercussions sur leurs rythmes ou leurs aptitudes cognitives, il semble de plus en plus fréquent que certains usages « déviants » d'internet et des réseaux sociaux soient la cause prises de risques, de mise en danger de soi ou des autres, de conflits, de rumeurs, de brimades, de diffamations, actes allant jusqu'à faire l'objet, parfois, de poursuites pénales.

Dans tous les cas, ces « mauvais » usages, potentiellement lourds de conséquences, nécessitent et justifient un travail d'accompagnement, d'information et de formation en direction des jeunes.

Cette action de prévention, relative à l'éducation à la santé et à la citoyenneté, sera mise en œuvre durant le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année civile 2014, au Lycée Bergès.

Cette action est portée par le Conseil d'Etablissement à la Santé et le Citoyenneté, (CESC), du Lycée qui a proposé la mise en place de cette action à titre expérimental.

En effet, il s'agit de la formation de 3 élèves d'une classe de 1<sup>ère</sup> à leur initiative afin qu'ils puissent mettre en place, par la suite, des interventions au titre de la prévention, au bénéfice de leurs pairs, au Lycée.

Ce travail accompagné par l'enseignant va s'appuyer dans un premier temps sur une action mise en œuvre au Collège Alexandre Fleming de Sassenage, en direction des classes de 5<sup>ème</sup>, également sur la thématique de la communication et de l'usage des médias.

Dans un second temps, une analyse de la séance à laquelle ils ont assisté en qualité d'observateur plus des recherches de ces 3 élèves vont leur permettre d'une part de construire des compétences nouvelles puis d'élaborer un outil d'information et de prévention qu'ils vont utiliser en direction de leurs pairs, au Lycée.

### **Objectifs de l'action**

- Accompagner 3 élèves dans leurs recherches liées à la prévention des risques numériques sur les réseaux sociaux
- Outiller les élèves autour de la méthodologie de projet, les méthodes actives et de la transmission des apprentissages pour les mettre en situation de formateur
- Co-animer une formation "prévention des risques numériques autour des réseaux sociaux"

## Mise en œuvre de l'action

La démarche d'accompagnement se passe en plusieurs temps (planning prévisionnel) :

1. Observation de la première séance du projet "Internet et réseaux sociaux" à destination des huit classes de 5<sup>ème</sup> du collège Alexandre Fleming.  
Séance de 2h le 12/12/13
2. Analyse de cette séance avec les élèves pour dégager des axes de travail afin de mettre en place cette prévention en classe de première.  
Séance de 2 heures le 17/01/14
3. Accompagnement des élèves dans leur recherche, et construction de la séance.  
Echanges de mails et 2 séances de 1h – Février 2014
4. Co-animation de la séance de prévention des risques numérique autour des réseaux sociaux.  
Séance de 2h – Mars 2014
5. Proposition de répliquer la démarche auprès d'autres enseignants ou d'autres classes.

La présente convention est conclue pour une mise en œuvre de l'action entre janvier et avril 2014.

Un bilan de l'action sera réalisé en avril 2014 et associera l'enseignant référent des élèves, les ceméa et le SIRD.

2 séances de suivi et d'ajustements entre le SIRD et les ceméa sont programmées en plus du temps de bilan de l'action.

Les CEMÉA factureront leurs interventions à la fin de l'action, selon les modalités suivantes :

Participation SIRD : la somme de : 620 €

Le Comité, après en avoir délibéré

-DECIDE d'autoriser le Président du SIRD à signer la présente convention.

-DIT que la dépense correspondante est inscrite à l'article 611, chap 011 du budget 2014 du SIRD.

**CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE**

Fait à Seyssinet-Pariset, le 23 janvier 2014  
Le Président,  
Christian COIGNÉ